



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 127/21

Objet

Admissions en Non Valeur

Secrétaire de séance

Jean-Paul CHAPIN

Rapporteur :

Isabelle MANGIN

Conseil Communautaire
16 décembre 2021
Tavaux – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 56
Nombre de procurations : 16
Nombre de votants : 72
Date de la convocation : 10 décembre 2021
Date de publication : 24 décembre 2021

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, D. Gindre, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, L. Jarrot-Mermet, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, J.M Rebillard, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, P. Verne.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à I. Mangin, A. Borneck à A. Hamdaoui, J.P Cuiet à S. Champanhet, C. Demortier à J. Péchinot, A. Douzenel à F. Dray, T. Gauthray-Guyenet à S. Calinon, D. Germond à C. Nonnotte-Bouton, I. Girod à J.B Gagnoux, P. Jaboviste à S. Marchand, J.P Lefèvre à J.P Fichère, M. Mbitel à N. Jeannet, C. Monneret à J.M Daubigney, H. Prat à L. Jarrot-Mermet, F. Rigaud à A. Callegher, C. Riotte à J.L Croiserat, D. Troncin à G. Soldavini.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

J.L Bonin, N. Burtin, A. Diebolt, G. Ginet, J. Gruet, P. Jacquot, C. Jeanneaux, O. Lacroix, A. Mathiot, P. Roche, E. Saget, P. Viverge.

Un certain nombre de titres de recettes émis depuis 2011 restent à percevoir malgré toutes les procédures de recouvrement employées.

Dans un souci de limiter les frais de gestion, Madame le comptable public propose d'arrêter les poursuites et d'admettre en non valeur les restes à recouvrer correspondants à l'encontre d'usagers.

Deux listes ont été dressées (cf. annexe) :

- Liste A : effacement de dette suite à décision judiciaire (période 2018 à 2021), pour un montant total de 23 870,41 €, soit 38 dossiers,
- Liste B : créances irrécouvrables pour motifs divers (décès, surendettement, n'habite pas à l'adresse indiquée, reste inférieur au seuil de poursuite (15€), poursuite sans effet - période 2011 à 2020), soit 90 pièces pour un montant total de 5 778,78 € répartis selon le détail figurant en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** des créances annulées sur décision de justice (liste A),
- **AUTORISE** Madame le Comptable Public à arrêter les poursuites à l'encontre des redevables concernés par les créances présentées en annexe (liste B), et d'admettre en non valeur lesdites créances irrécouvrables,

- **PROCÈDE** à l'ajustement de la provision pour créances douteuses,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

Fait à Tavaux,
Le 16 décembre 2021,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

